Inscription dans le nouveau système en ligne du FEJ

Votre ONG n'est pas enregistrée dans notre base de données

I. Comment accéder au formulaire d'inscription

- ✓ Cliquez sur « s'identifier »

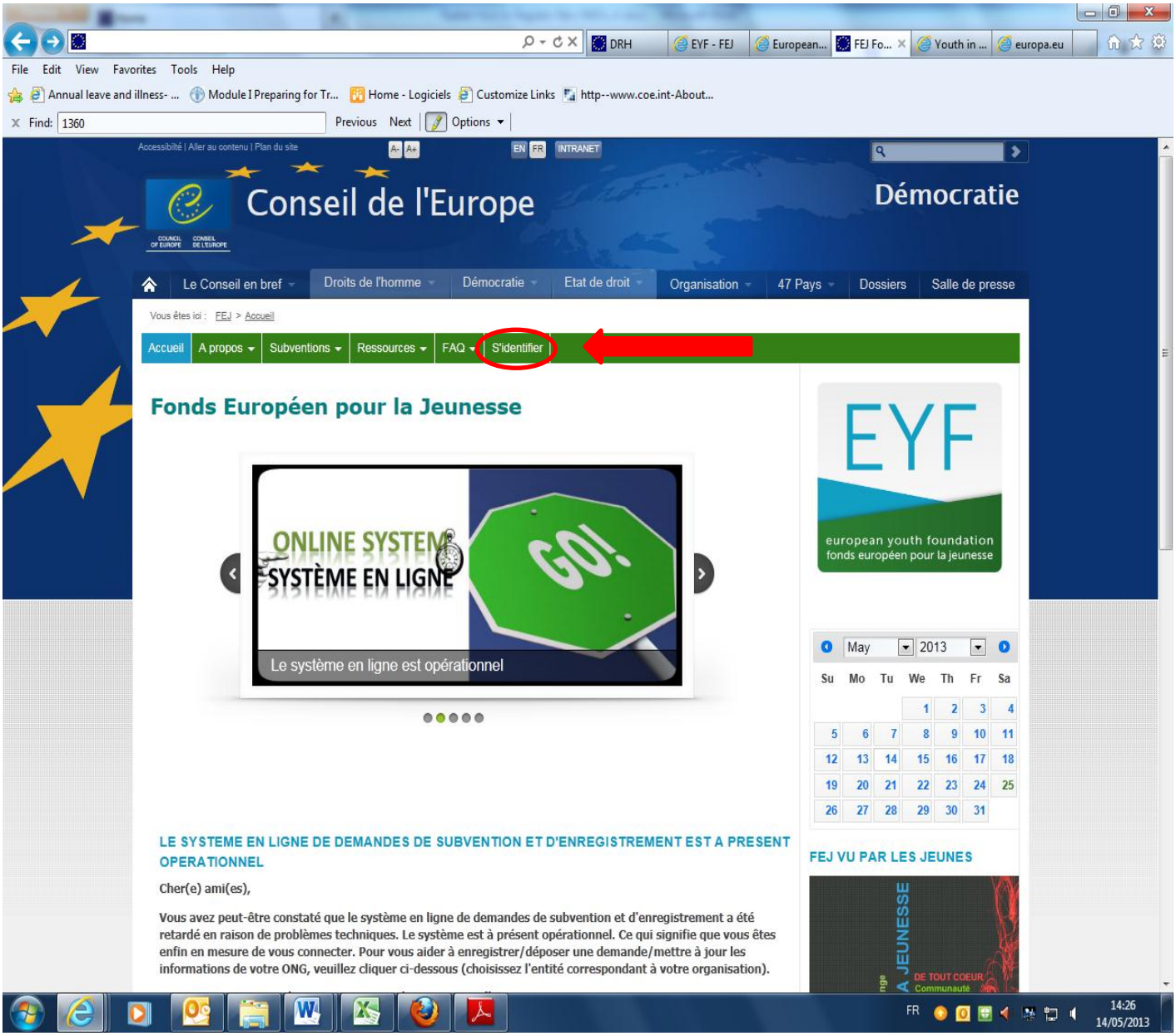

- ✓ Cliquez sur le bouton bleu sur le côté gauche « ONG » puis sur « Demande d'inscription d'ONG »

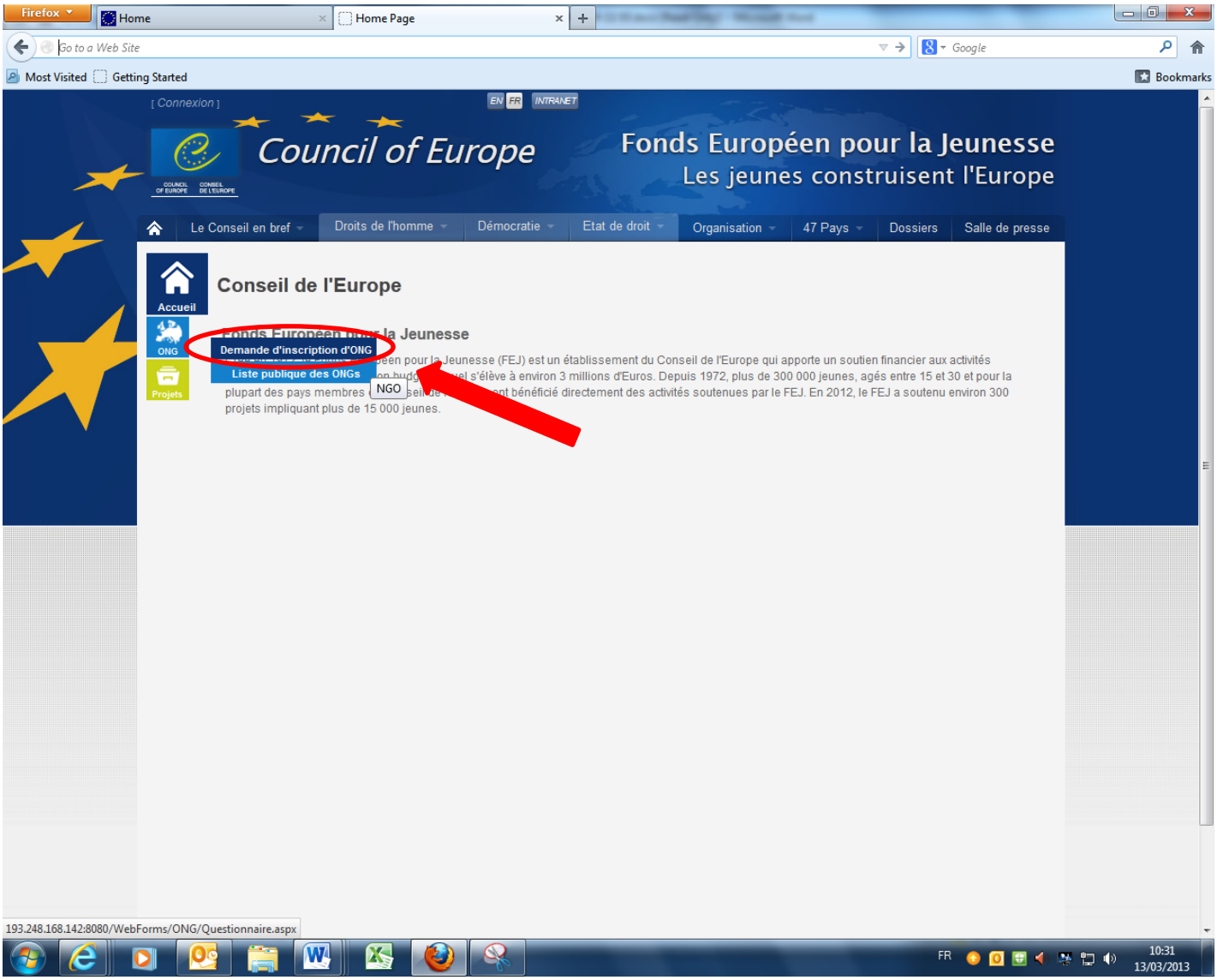

- ✓ Avant d'accéder au formulaire d'inscription, vous êtes invité(e)s à répondre à 6 questions préliminaires concernant votre organisation, en cochant seulement, par «oui» ou par «non» Répondez à ces questions au meilleur de vos connaissances et de cliquer sur le bouton « Confirmer vos réponses ».

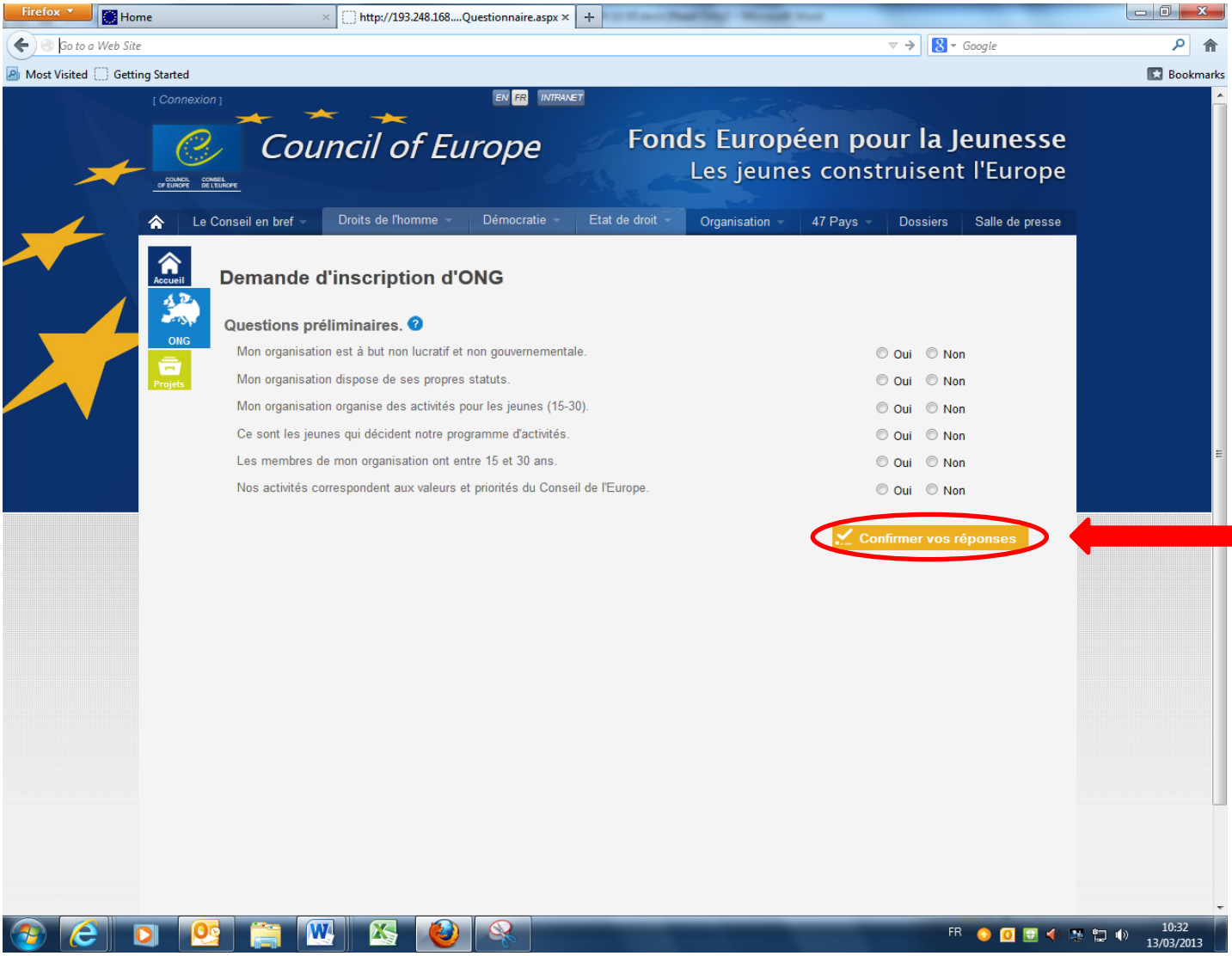

Pour pouvoir continuer, vous devez répondre à toutes les 6 questions. Vous pouvez toujours continuer et remplir le reste du formulaire même si vous répondez à toutes les questions par la négative, mais il est fort peu probable que votre inscription soit acceptée.

II. Comment remplir la demande d'inscription

✓ Après avoir répondu aux questions préliminaires, vous atteindrez directement le premier onglet du formulaire d'inscription intitulé « Informations générales ».

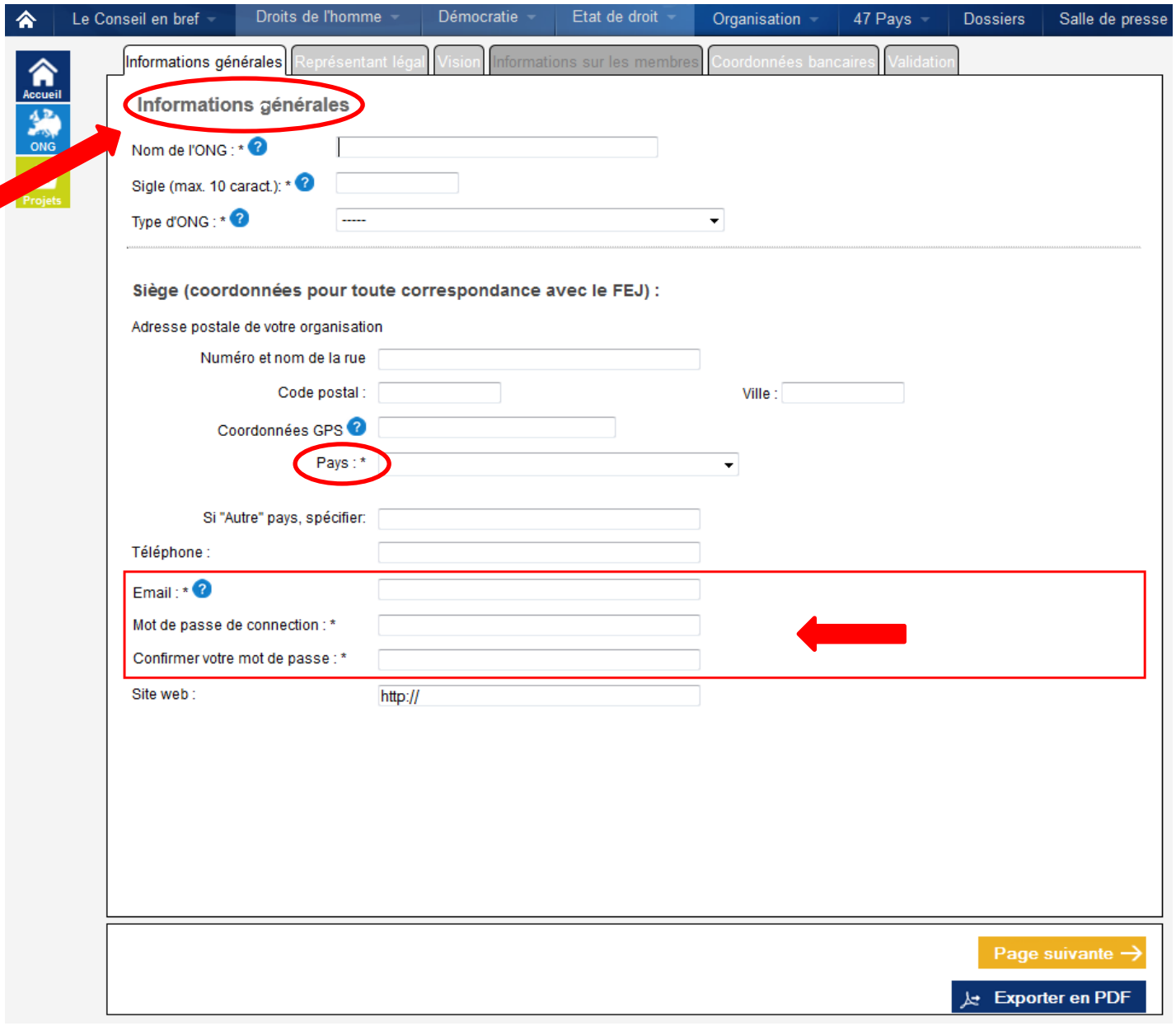

A ce stade, les champs « Email » et « Mot de passe » sont essentiels car cet e-mail et mot de passe (que vous choisirez) sera votre future connexion au système en ligne. De plus, vous serez contacté pendant tout le processus d'enregistrement par le biais de cet e-mail. **Par conséquent, nous vous recommandons fortement d'utiliser un e-mail général de votre organisation (par exemple : ngoname@home.org) au lieu d'un personnalisé (par exemple : myname@home.org).**
Chaque organisation ne peut utiliser qu'un e-mail pour se connecter.

✓ Remplissez le formulaire au meilleur de votre connaissance. Les champs marqués d'une* sont obligatoires, ce qui signifie que ces champs doivent être remplis sinon le formulaire d'inscription ne pourra pas être soumis au FEJ.

- ✓ Il y a 5 onglets obligatoires à remplir dans le formulaire d'inscription (Informations générales, Représentant légal, Vision, Informations sur les membres et Validation). L'onglet « Coordonnées bancaires » deviendra obligatoire si votre inscription est validée et si vous recevez une subvention du FEJ.

- ✓ Si vous ne comprenez pas quelle information est requise dans certaines sections, déplacer le curseur sur le point d'interrogation ? : une brève explication apparaîtra.

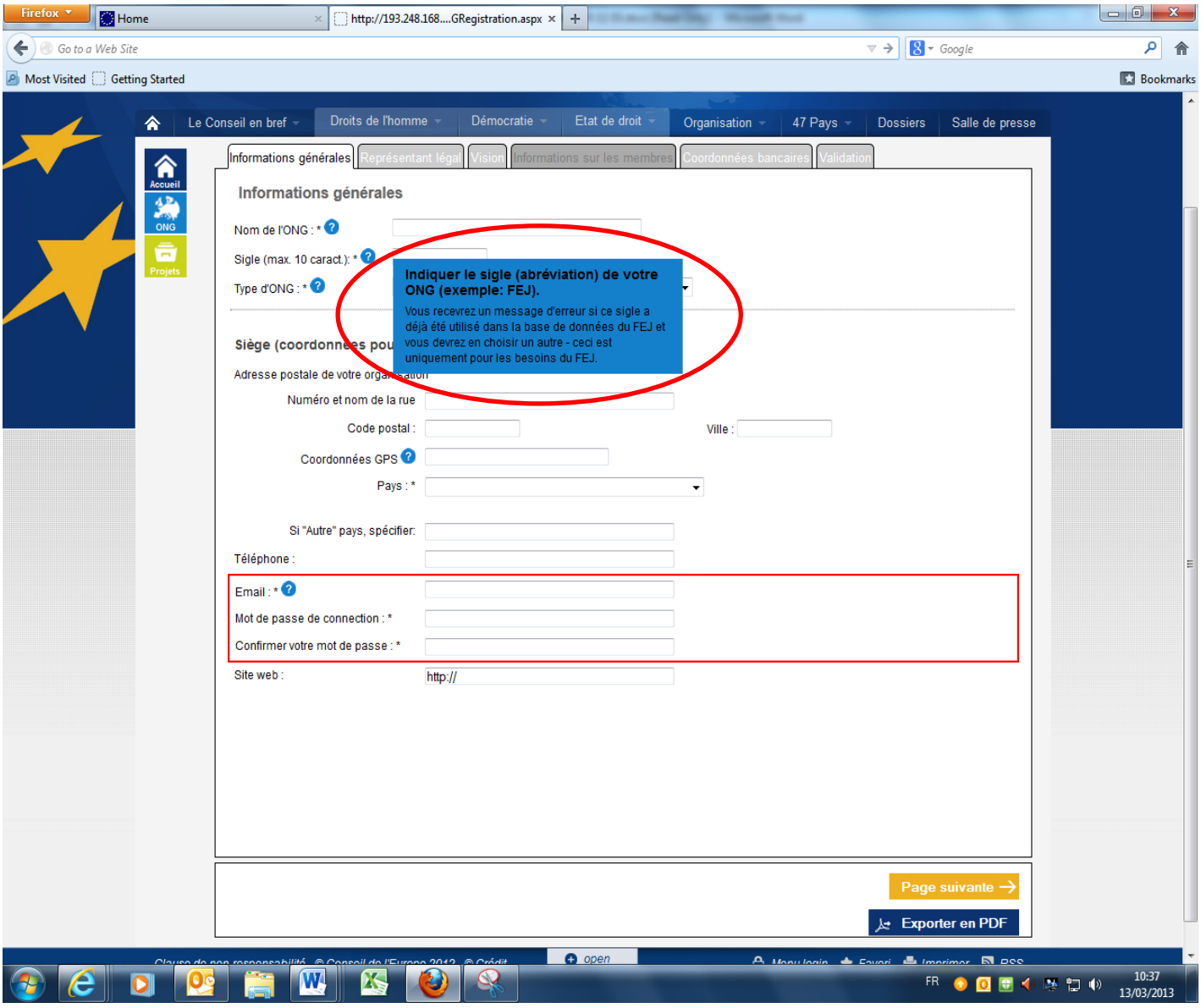

- ✓ Indiquez vos coordonnées GPS car cette information va alimenter la carte de la page d'accueil du du FEJ. Par conséquent, merci de suivre les instructions.

Merci d'indiquer le type d'organisation de votre organisation dans le champ « Type d'ONG ». Assurez-vous de correspondre à l'une des catégories suivantes et choisissez dans le menu déroulant :

Type d'organisation	Critères d'éligibilité
ONG internationale de jeunesse	Membres/branches dans au moins 7 pays membres du Conseil de l'Europe (siège + 7 Membres de 7 autres pays)
Réseau international d'ONGs de jeunesse	Au moins 7 ONGs de jeunesse dans 7 pays différents (organisation faisant la demande + 6 ONGs de 6 autres pays)
Réseau régional d'ONGs de jeunesse	Etre présent dans au moins 4 et pas plus de 6 pays (ONG faisant la demande + 3 à 5 ONGs dans 3 à 5 autres pays)
ONG nationale de jeunesse	Etre installée dans un pays membre du Conseil de l'Europe au niveau national
ONG locale de jeunesse	Etre installée dans un pays membre du Conseil de l'Europe au niveau local

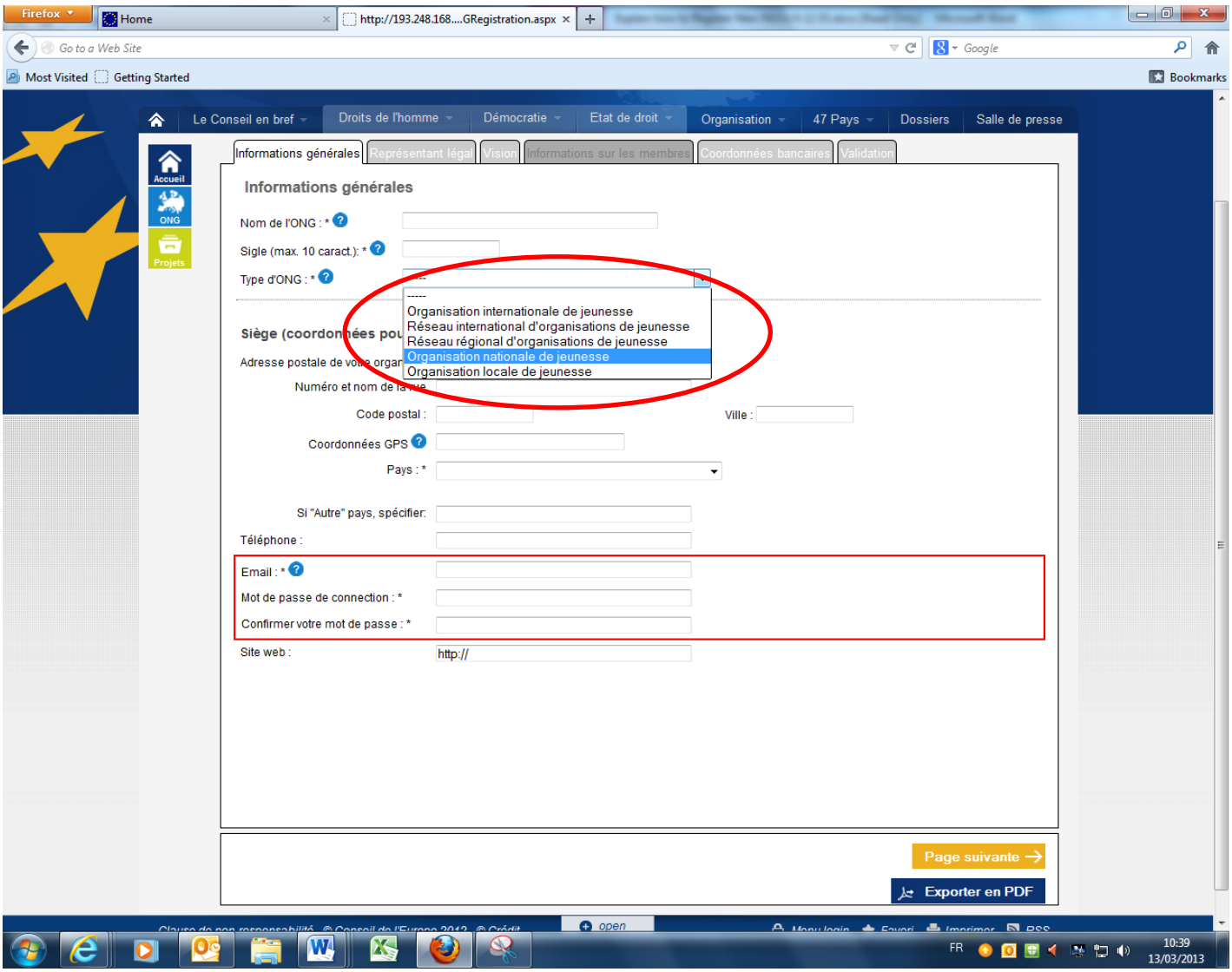

- ✓ Après avoir complété les informations de l'onglet, cliquez sur le bouton « Page suivante » en bas de la page.

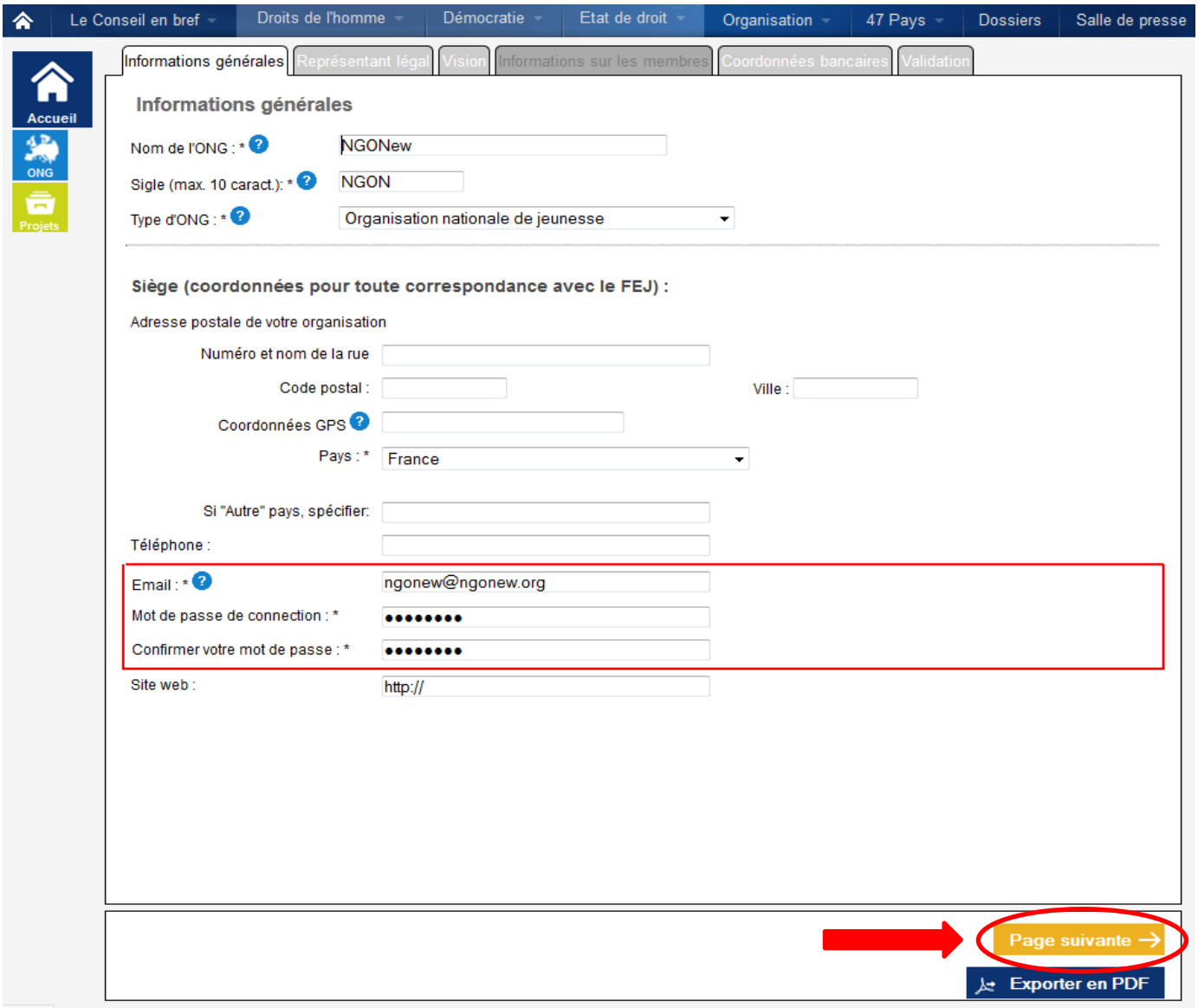

Complétez les onglets suivants en respectant la même procédure.

- ✓ Dans l'onglet « Représentant légal », veuillez indiquer les coordonnées d'une ou deux personnes responsables légales et juridiques de l'organisation qui seront en relation avec le FEJ.

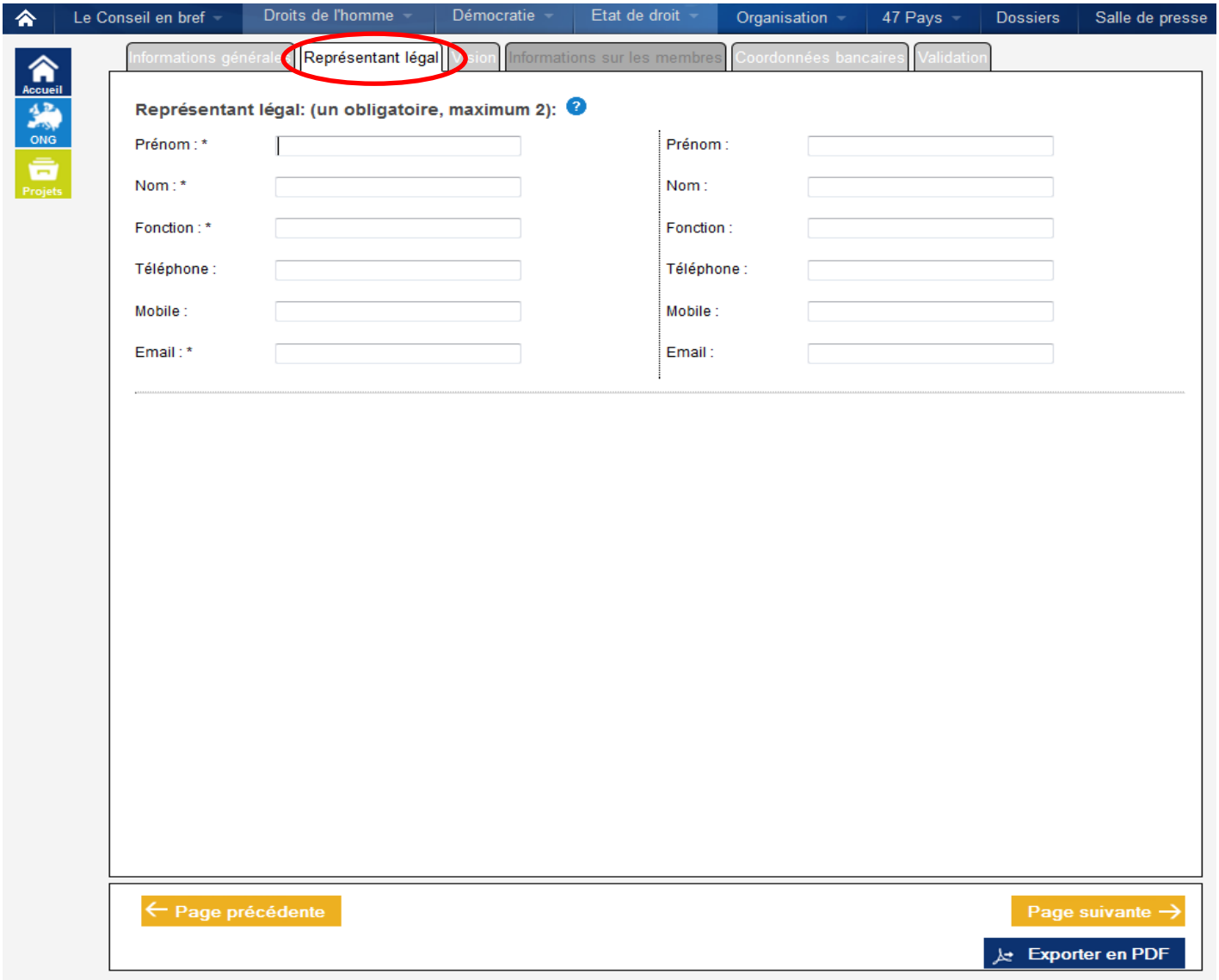

- ✓ Vous ne serez pas en mesure de soumettre le formulaire d'inscription sans y joindre une copie de vos **statuts** (dans la langue originale, plus une traduction et/ou un résumé en anglais ou en français) ainsi que votre plus récent **rapport annuel d'activité** (si vous ne publiez pas de rapport annuel, joindre une liste détaillée de vos récentes activités de jeunesse). Merci de télécharger ces documents dans l'onglet « Vision ».

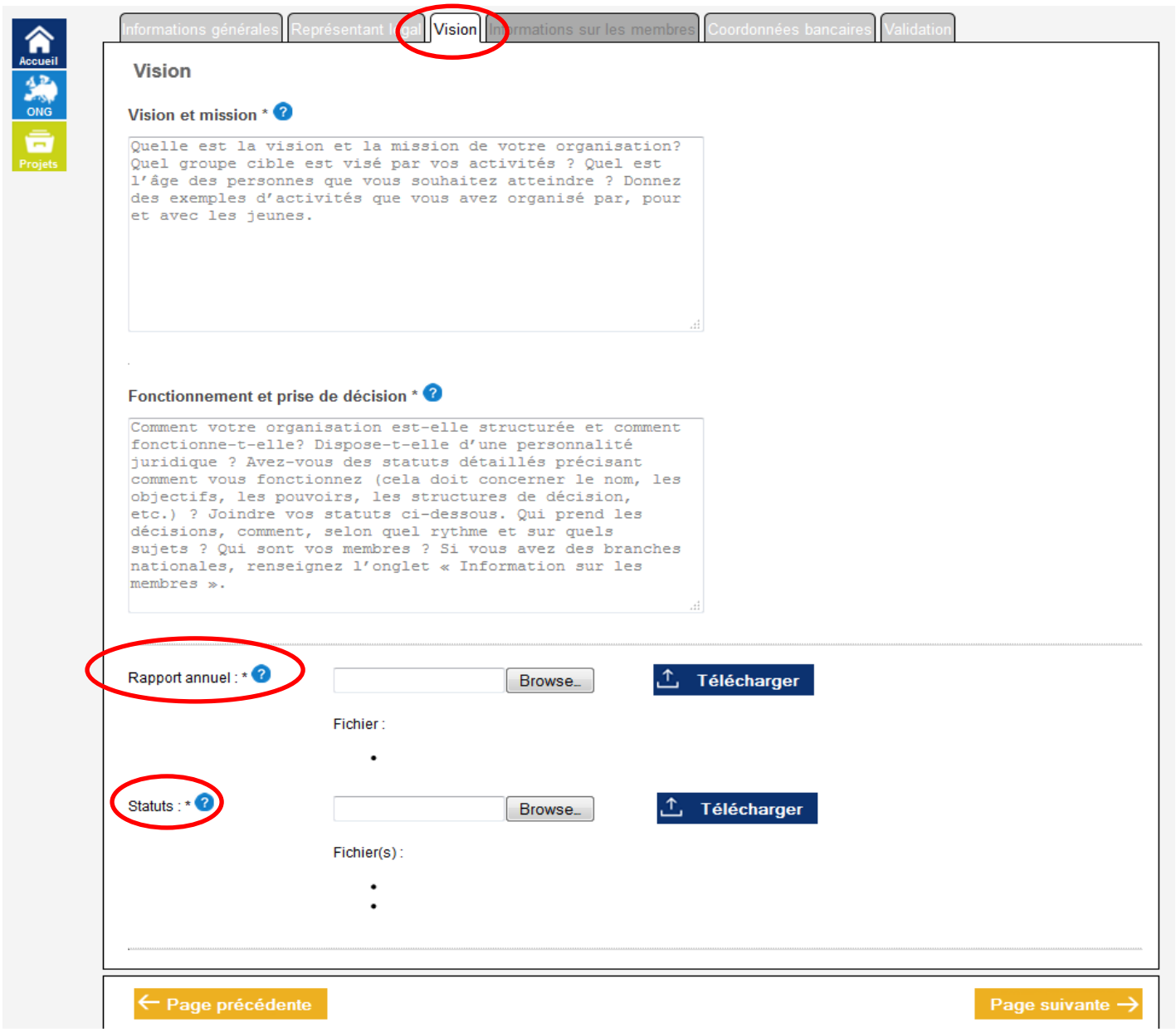

✓ L'onglet « Informations sur les membres » est seulement accessible pour :

- Les organisations internationales de jeunesse

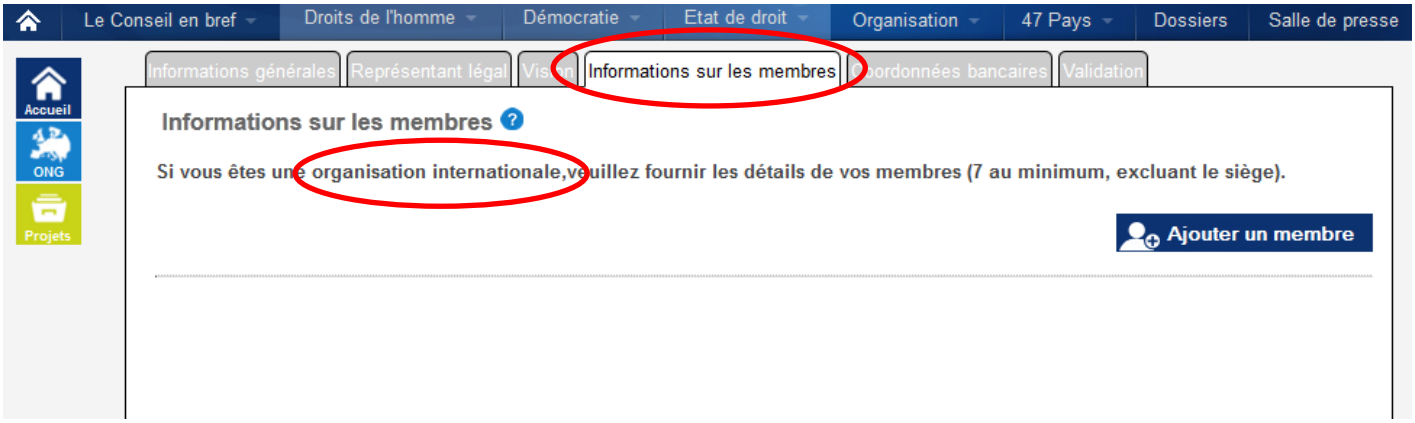

- Les réseaux internationaux d'organisations de jeunesse

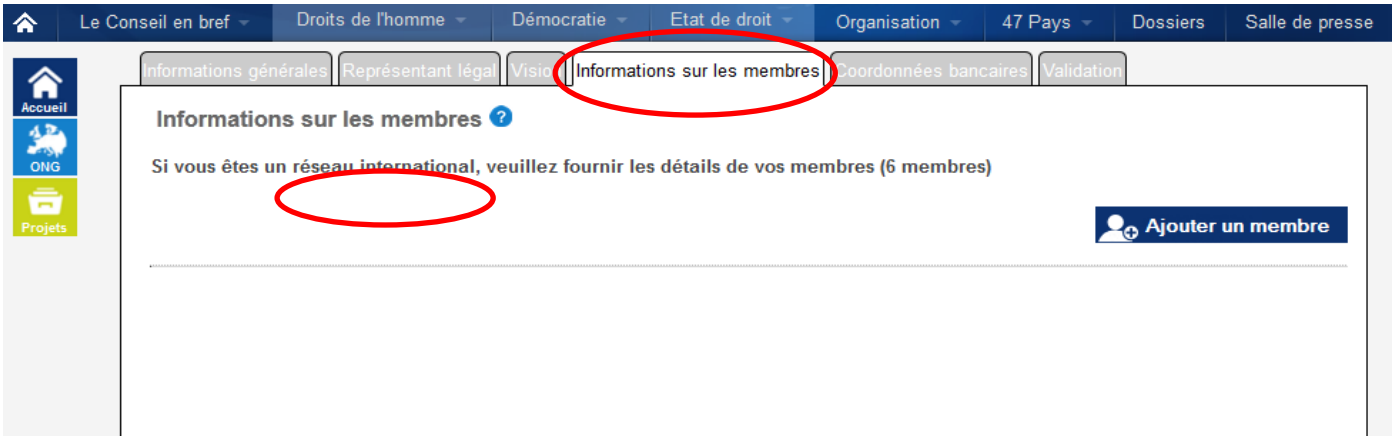

- Les réseaux régionaux d'organisations de jeunesse

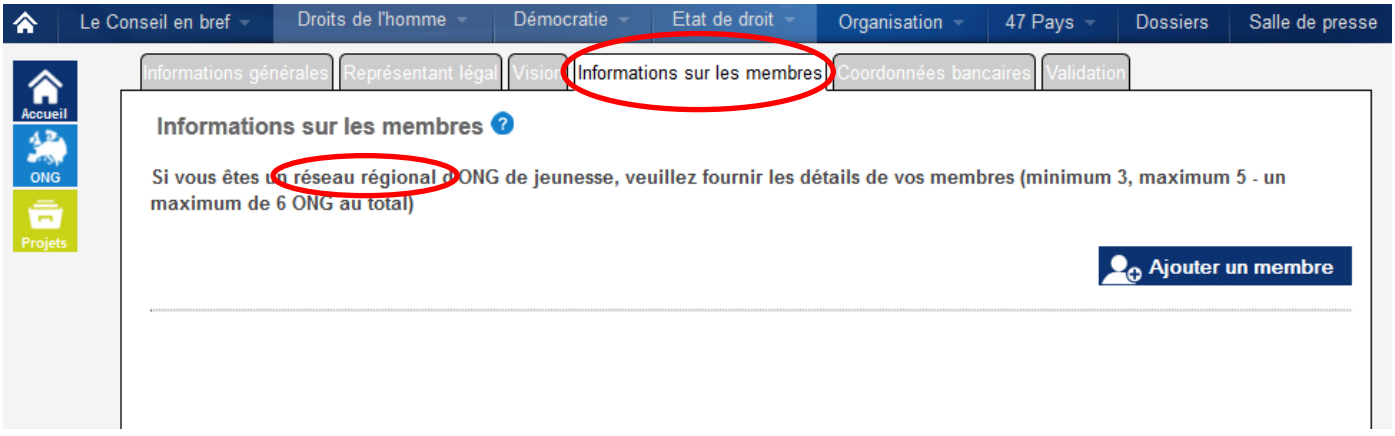

- ✓ Si votre organisation est installée au niveau international ou régional, il vous sera demandé de fournir une description de chaque membre/branche et une personne de contact (nom, fonction, e-mail). Dans ce cas, cliquez sur le bouton à droite « Ajouter un membre ».

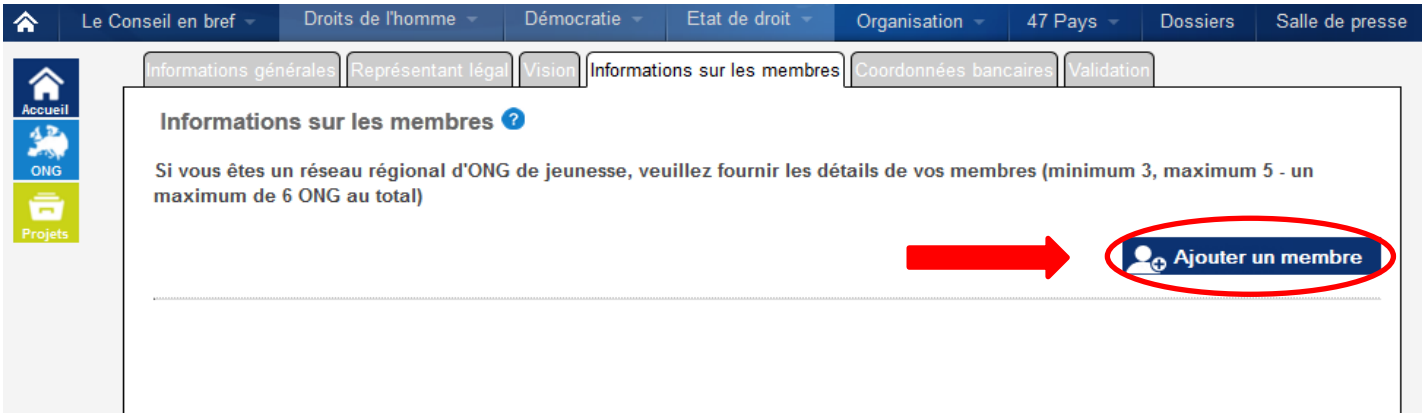

- ✓ La page suivante s'ouvre. Encore une fois les champs marqués d'une* sont obligatoires et doivent être remplis. Complétez le formulaire et cliquez sur « Sauvegarder » en bas de la page.

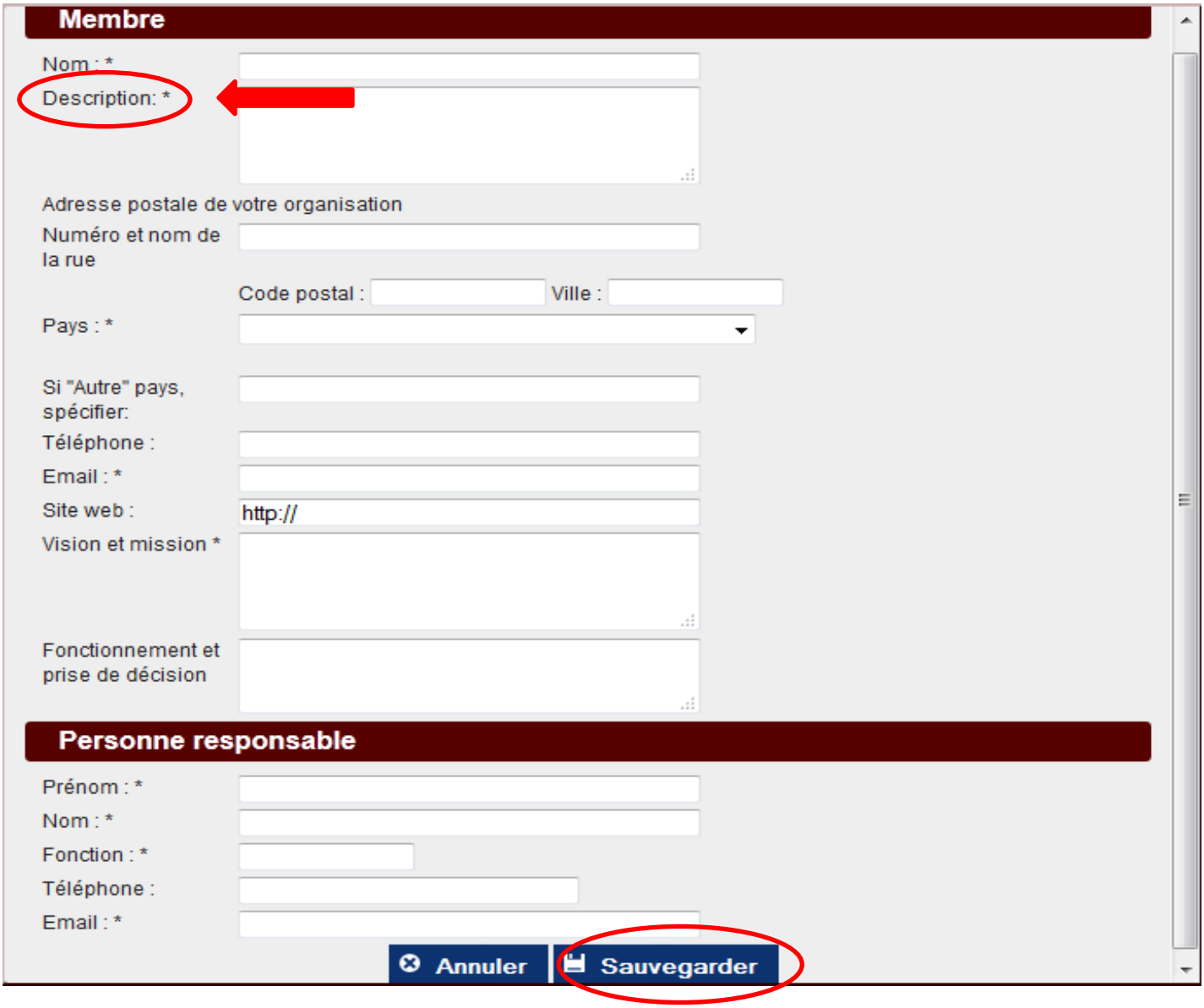

- ✓ Ensuite, vous serez de retour sur la page principale de l'onglet « Informations sur les membres » et vous pourrez voir les principales informations que vous avez fournies pour chaque membre. Cliquez à nouveau sur le bouton « Ajouter un membre » afin de fournir ces informations pour chacun de vos membres/branches.

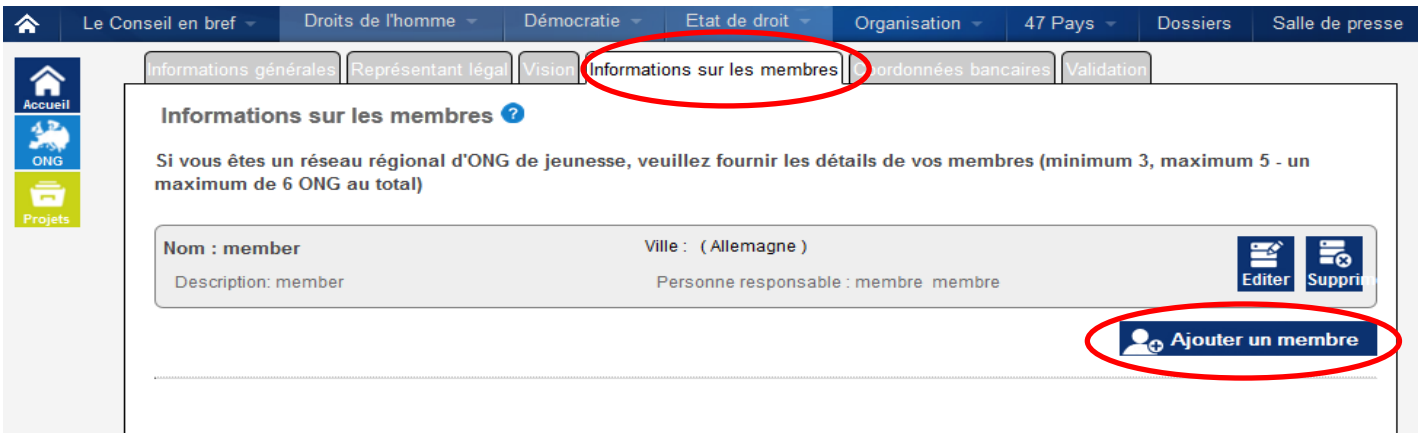

Après avoir complété cet onglet (comme expliqué, pour chaque onglet), cliquez sur « Page suivante » (sans demande de validation) » en bas de cette page.

- ✓ Après avoir rempli le formulaire d'inscription, cliquez sur « Soumettre votre ONG » en bas de l'onglet « Validation ».

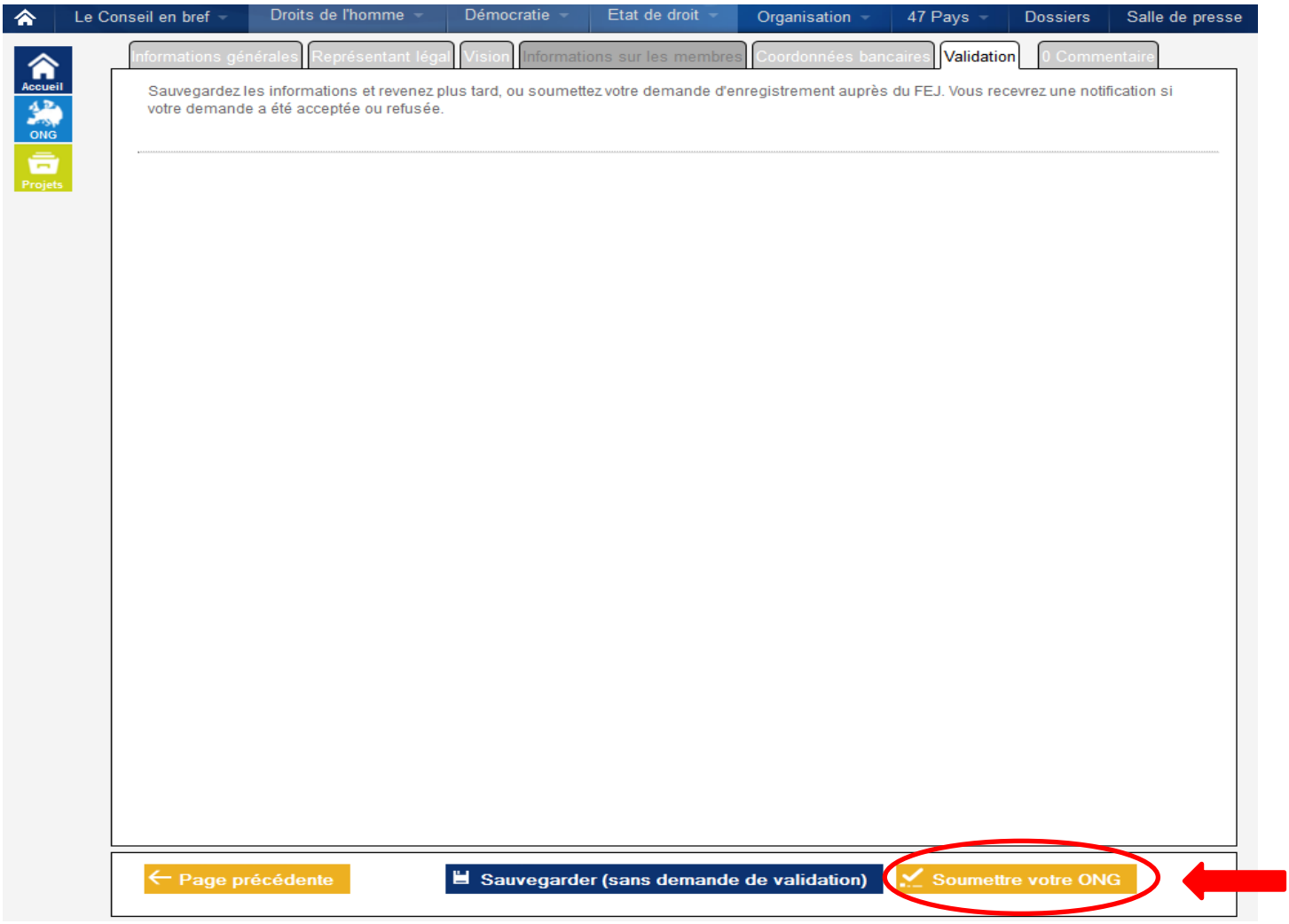

Vous recevrez des messages d'erreurs si l'un des champs obligatoires n'a pas été renseigné.

III. Après avoir soumis votre formulaire d'inscription auprès du FEJ

- ✓ Pour revenir au formulaire d'inscription, vous devez vous reconnecter au système en ligne. Cliquez sur « Connexion » en haut de la page principale sur le côté gauche.

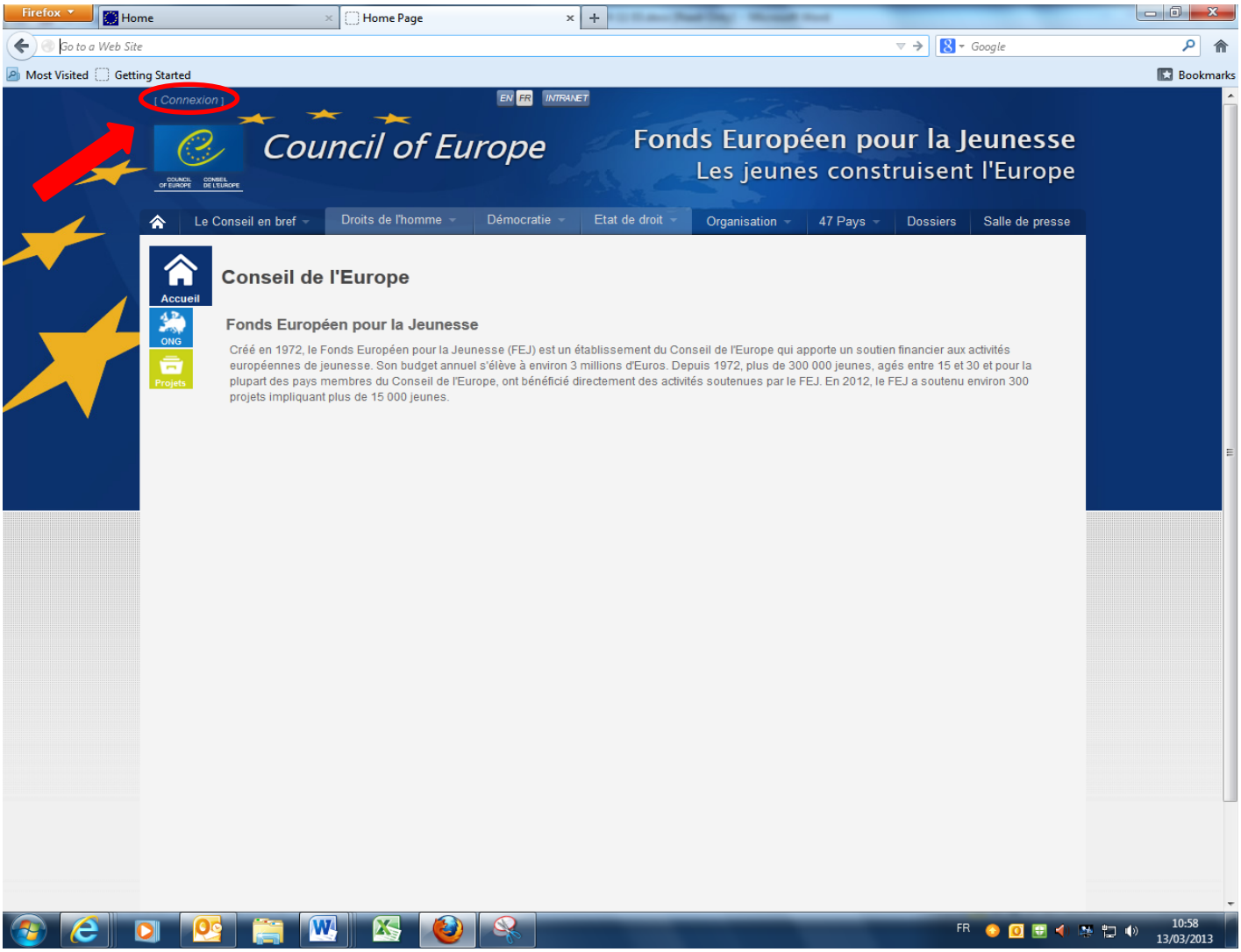

- ✓ Insérez votre e-mail et mot de passe que vous avez indiqué dans le formulaire d'inscription, puis cliquez sur le bouton bleu « Connexion » pour être connecté avec le nouveau système en ligne.

STATUT: NOUVEAU

- ✓ Après avoir soumis votre formulaire d'inscription, le statut de votre ONG changera en « Nouveau ». Si vous vous reconnectez au système, vous pourrez voir ce changement d'état en haut du formulaire à droite.

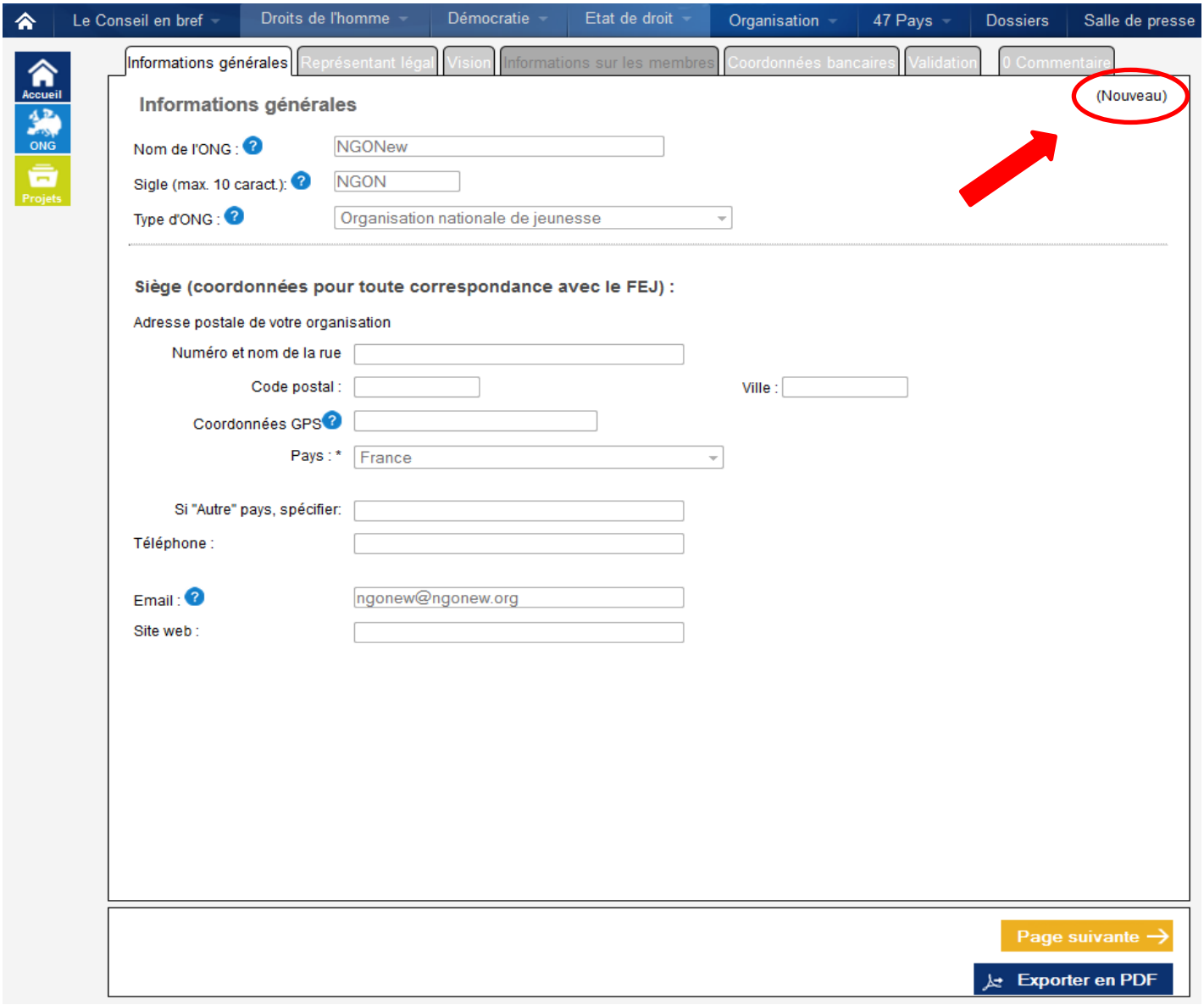

Vous ne pourrez rien modifier dans le formulaire avant que le Secrétariat du FEJ n'ait validé votre enregistrement ou vous ait donné de nouveau accès au formulaire vous demandant des renseignements complémentaires.

Néanmoins, **si vous avez des questions**, vous pouvez ajouter un commentaire si nécessaire.

✓ Dans ce cas, cliquez sur « Ajouter un nouveau commentaire » dans l'onglet « Commentaire »

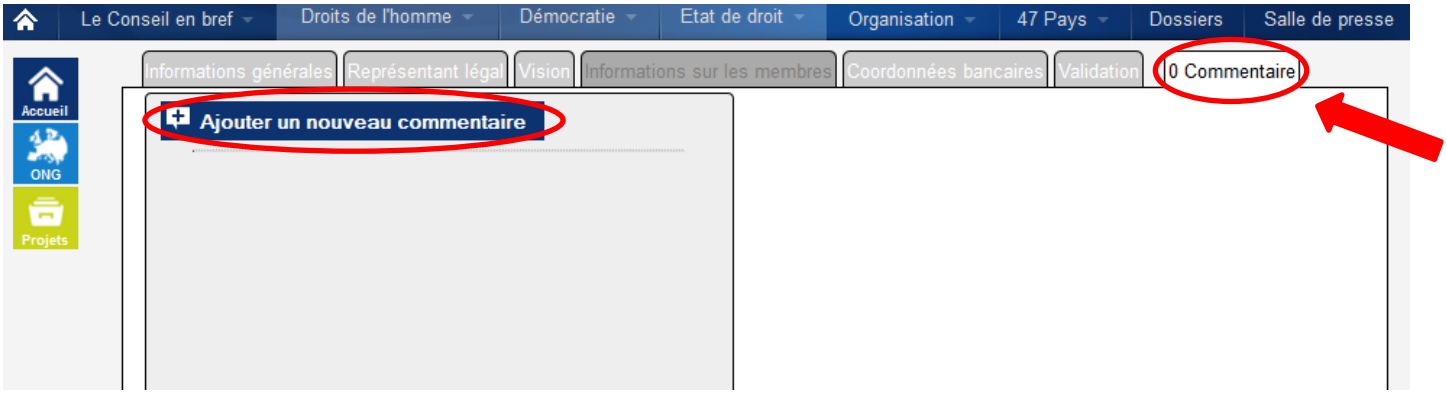

✓ Ecrivez votre commentaire ou posez votre question dans la boîte qui s'ouvre, puis cliquez sur le bouton « Ajouter un commentaire »

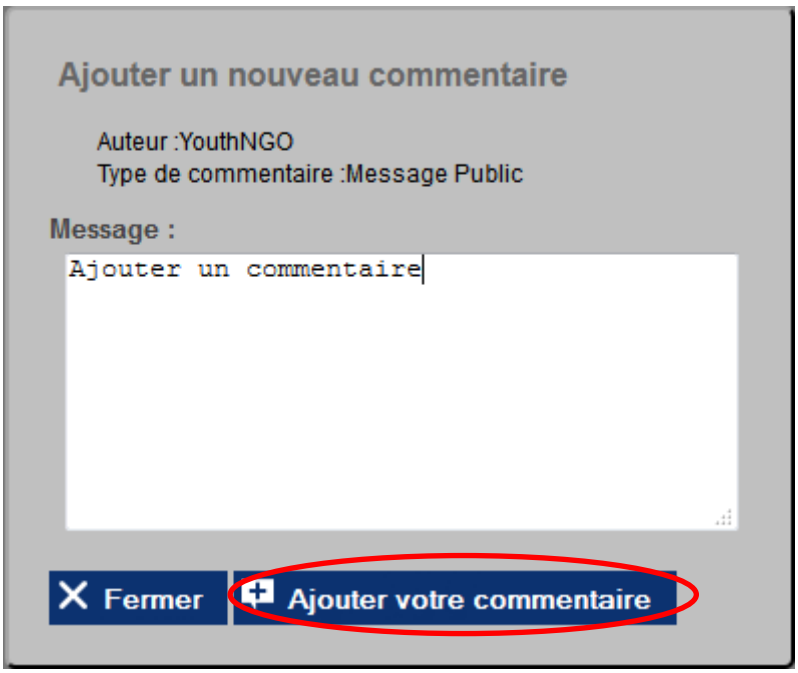

✓ Vos commentaires apparaîtront en orange sur le côté gauche de l'onglet « Commentaire »

- ✓ Vous serez informé(e)s par email dès que le FEJ aura répondu à votre commentaire. Si vous vous connectez de nouveau au système en ligne, vous pourrez voir les commentaires du FEJ dans l'onglet « Commentaire » sur le côté droit.

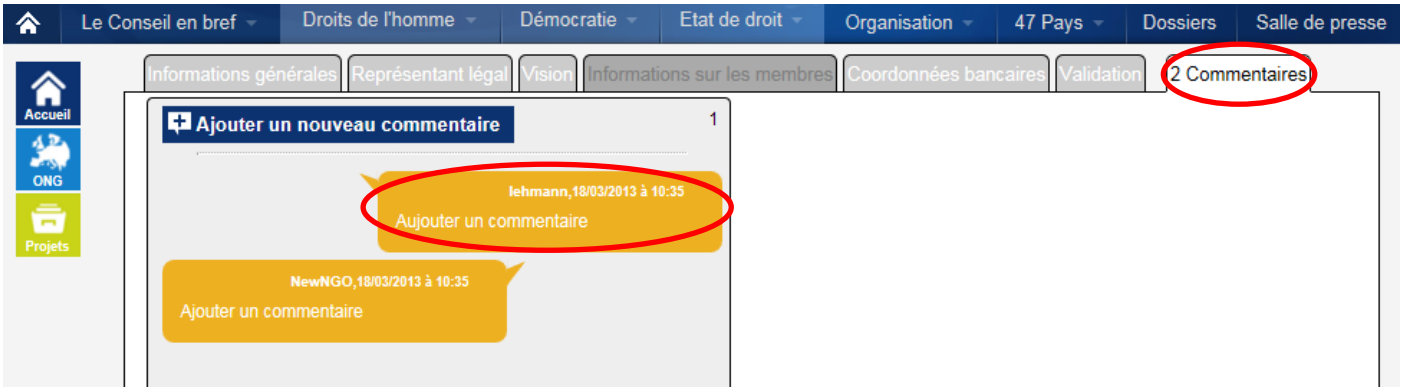

Le nombre de commentaires dans cette section est affiché dans l'onglet « Commentaire » en haut à droite de la page.

Durant cette période d'échange, le statut de votre organisation ne change pas – votre organisation restera au statut « Nouveau »

Comptez 15 jours pour que votre demande d'inscription soit traitée. **Plus votre formulaire sera détaillé et complet, plus vite il sera traité !**

STATUT: RESOUMETTRE

- ✓ D'autre part, si au cours de cette période, le FEJ a besoin de plus d'informations au sujet de votre organisation, vous serez informé(e)s par email et vous serez en mesure d'accéder à votre formulaire.
- ✓ Dans ce cas, vous devez vous reconnecter au formulaire d'inscription (utilisez votre adresse email et mot de passe que vous avez indiqué dans le formulaire d'inscription). Comme vous pouvez le voir sur le côté droit de la page le statut de votre organisation a changé en « Resoumettre »

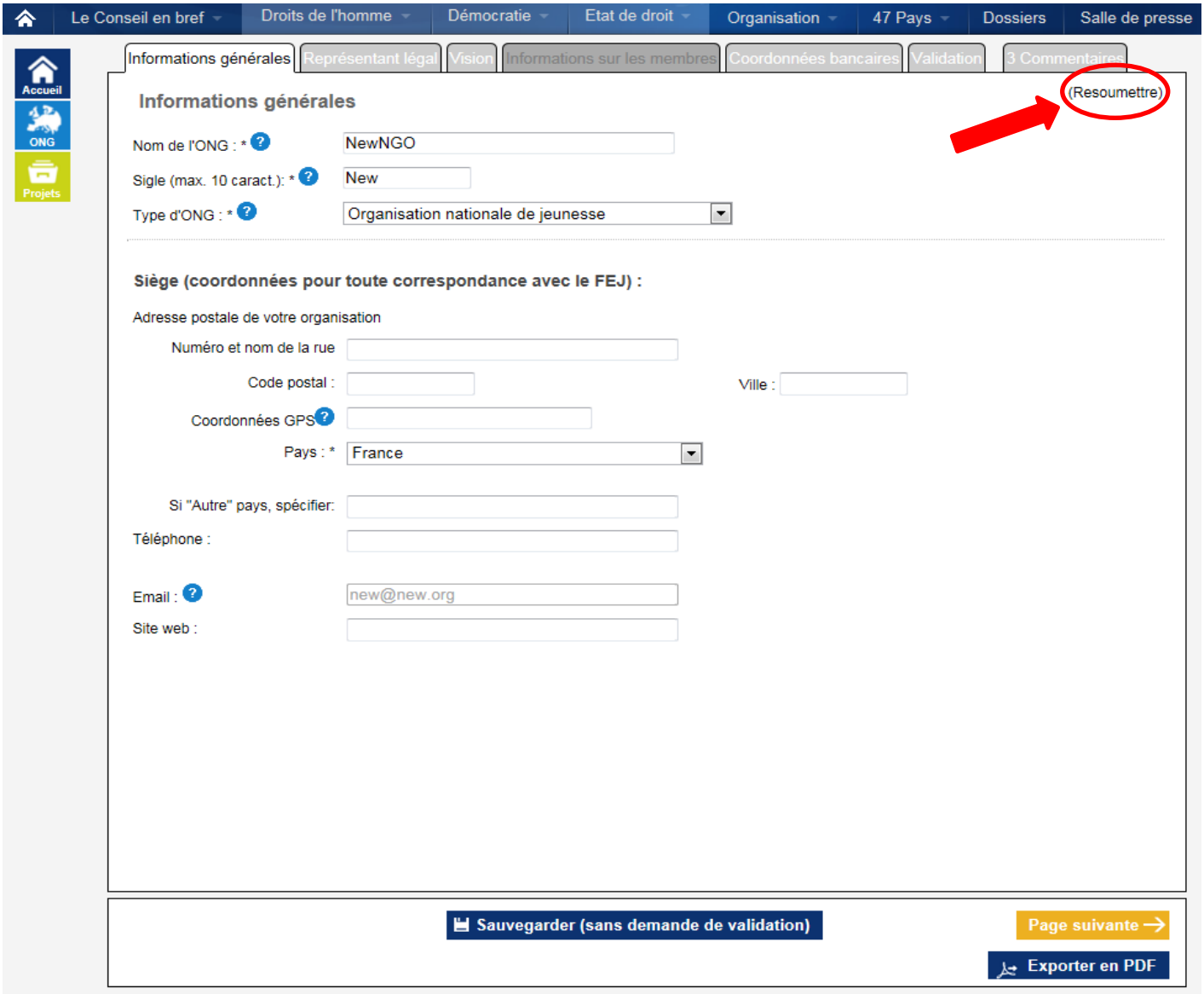

- ✓ Dans l'onglet « Commentaire » vous pouvez voir dans la boîte verte les informations complémentaires que vous devez fournir au FEJ;

Dans le statut « Resoumettre » le formulaire est de nouveau ouvert et vous êtes en mesure de modifier les sections demandées. Après avoir apporté les modifications nécessaires, cliquez sur le bouton « Soumettre votre ONG » en bas de l'onglet « Validation ».

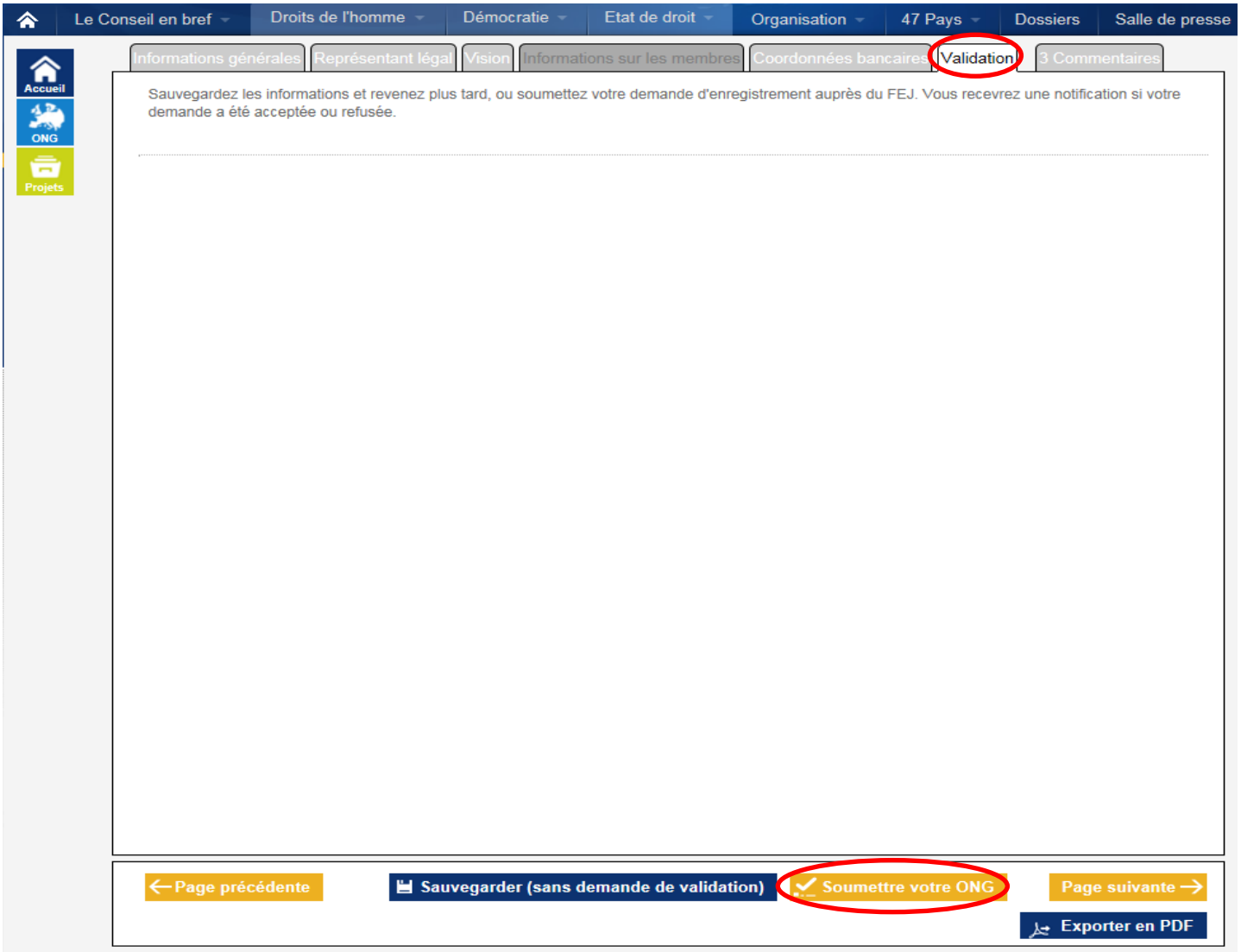

Après avoir soumis de nouveau votre ONG, le statut repasse en « Nouveau ».

- ✓ Si votre inscription n'est pas acceptée, vous recevrez un message mentionnant les raisons du refus

STATUT: VALIDATION

- ✓ Si votre formulaire d'inscription est validé par le FEJ, vous recevrez une confirmation par email. Dans ce cas, merci de vous connecter de nouveau à votre compte et retourner dans le formulaire d'inscription. Une fois connecté, vous pouvez accéder au formulaire d'inscription en cliquant d'abord sur le bouton « ONG » puis sur « Gestion de vos informations » dans le menu sur le côté gauche

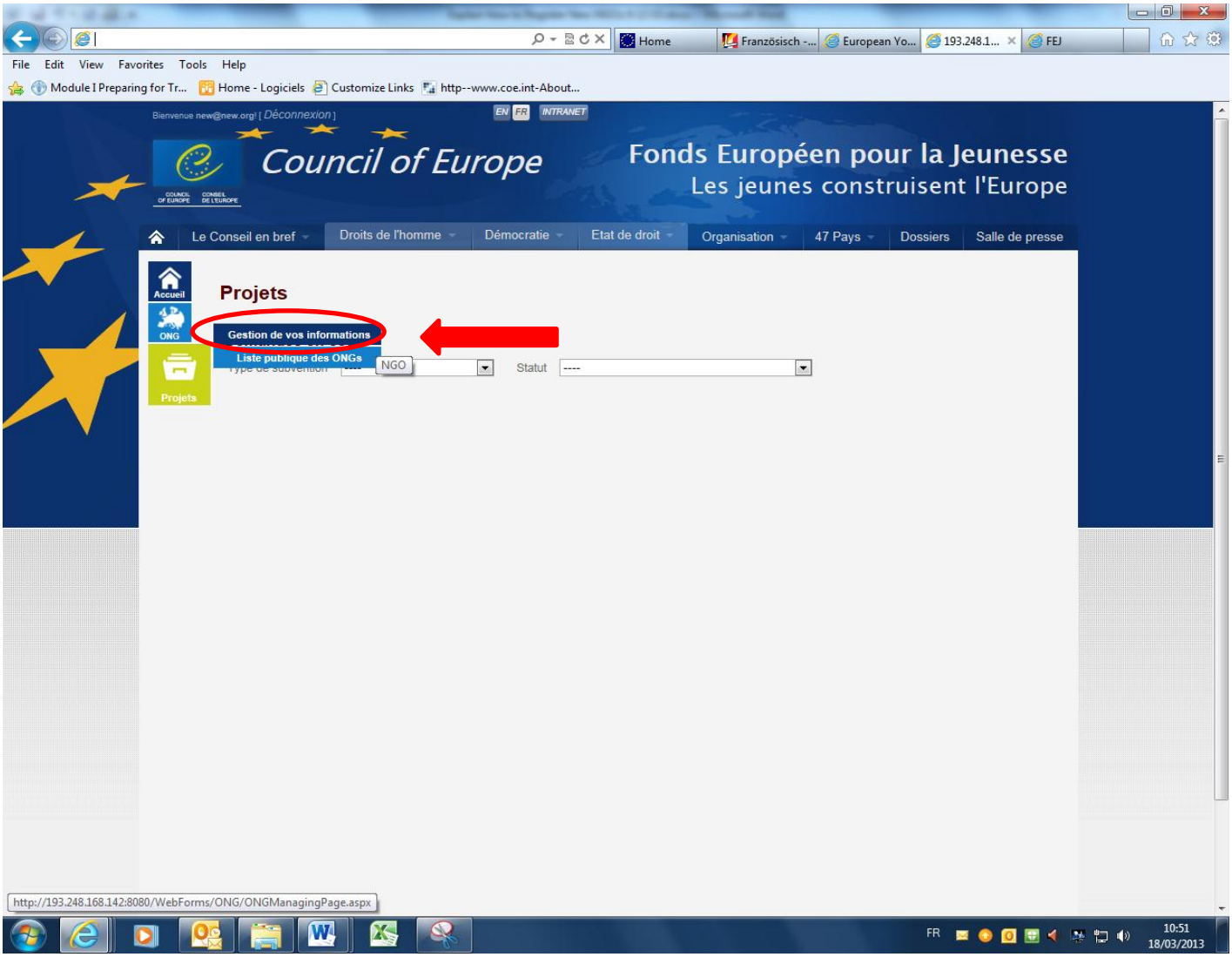

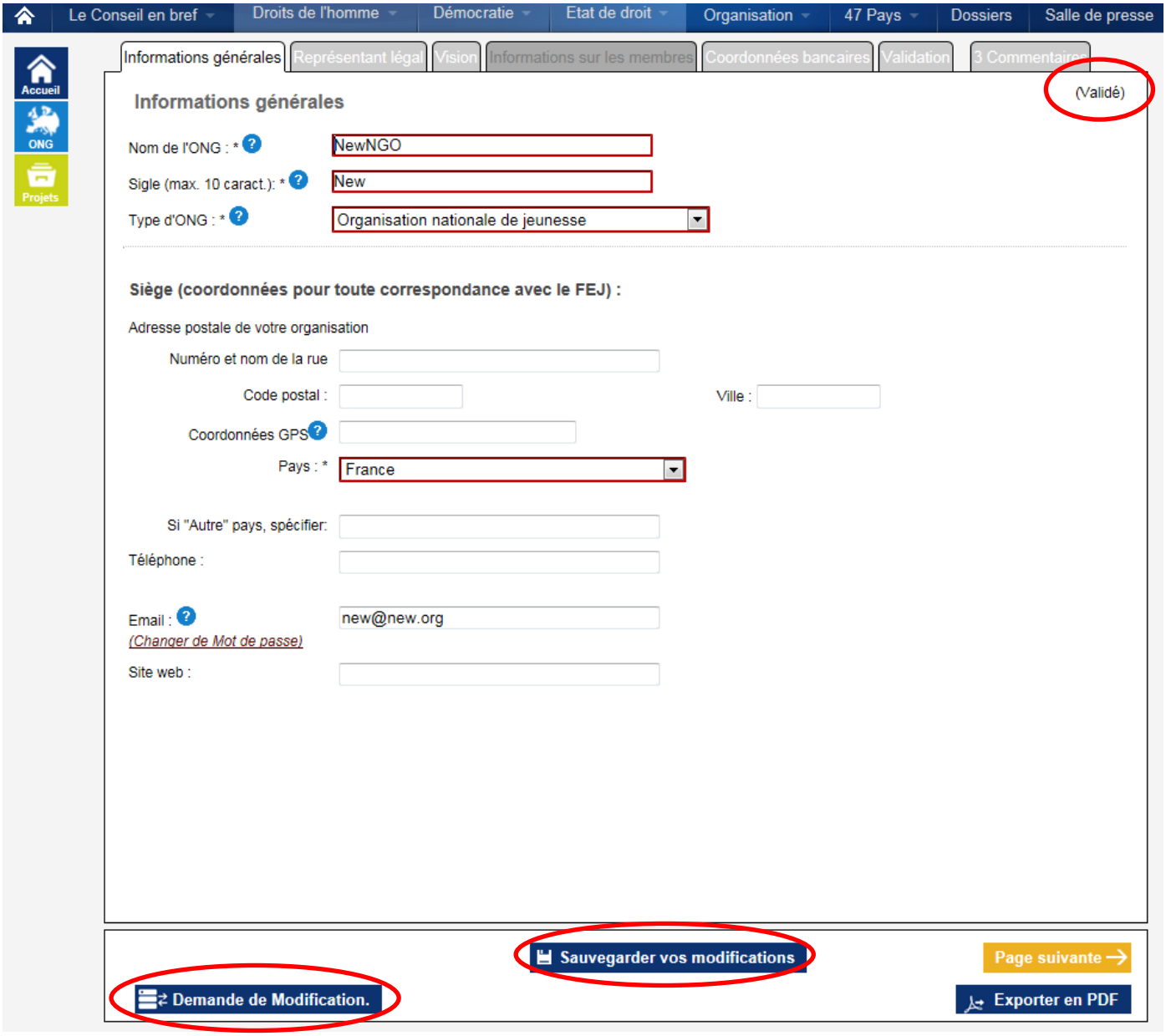

- ✓ Si vous souhaitez modifier des informations déjà saisies dans le formulaire d'inscription **après la validation de votre organisation,** vous devez cliquer sur « Demande de Modification » en bas de la page (bouton que vous pouvez trouver en bas de chaque onglet).
- ✓ Une fois les changements indiqués dans l'onglet, cliquez sur « Sauvegarder vos modifications » en bas de la page, sinon ces informations seront perdues.

- ✓ Les changements dans les cases rouges « Nom de l'ONG, Acronyme, et type d'ONG» ainsi que les changements dans le champ « Pays » sont soumis à la validation du FEJ.

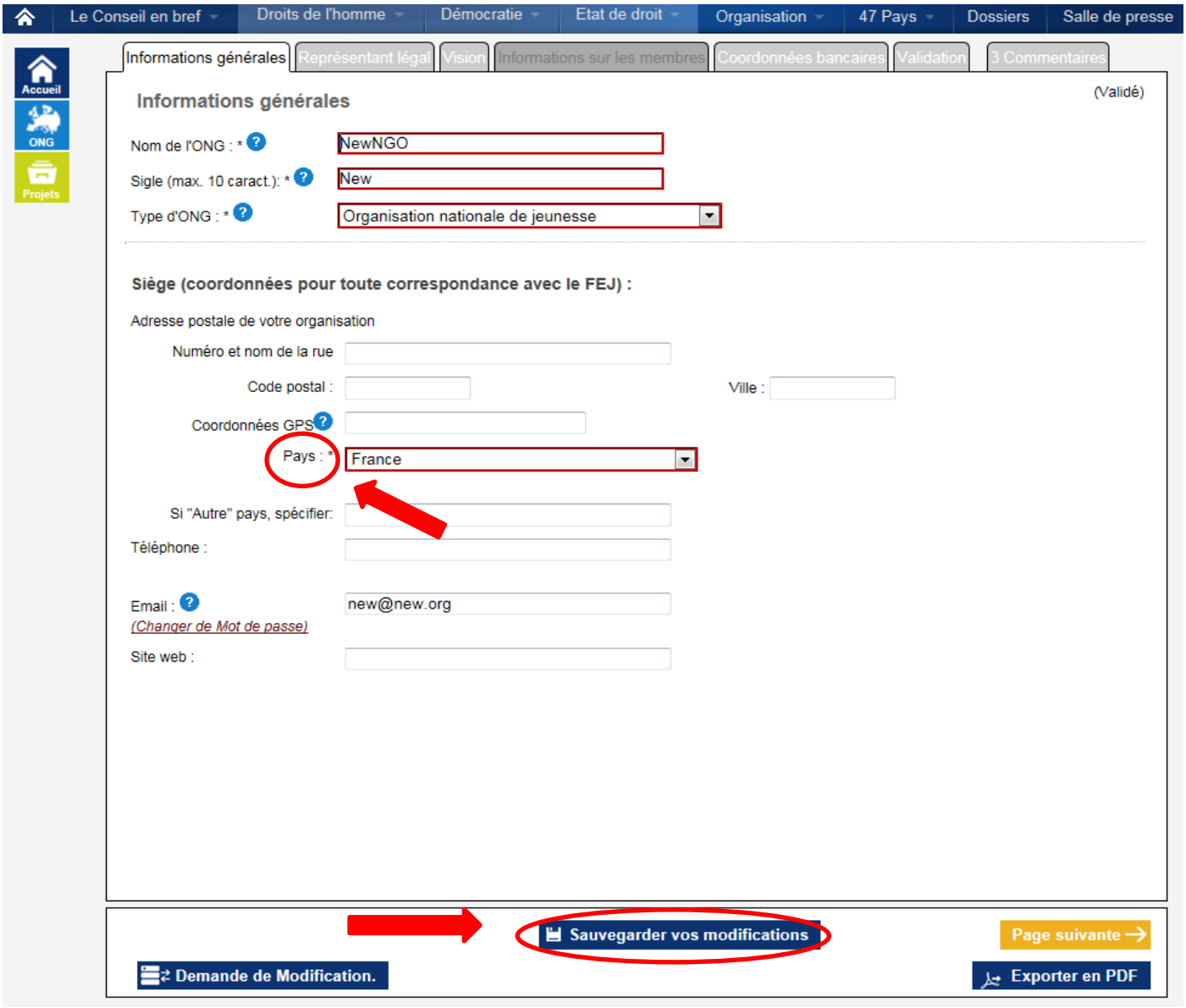

- ✓ Vous pouvez vérifier dans l'onglet « Commentaire » si ces dernières demandes spécifiques de modification ont été soumises au FEJ. Si vous voyez une boîte bleue sur le côté gauche indiquant votre demande de modification, cela signifie que votre demande a été soumise et est en attente de validation par le FEJ.

STATUT : ATTENTE DE L'ACCORD DU FEJ

Pendant cette période de validation par le Secrétariat du FEJ, le statut de votre ONG change en « Attente de l'accord du FEJ »

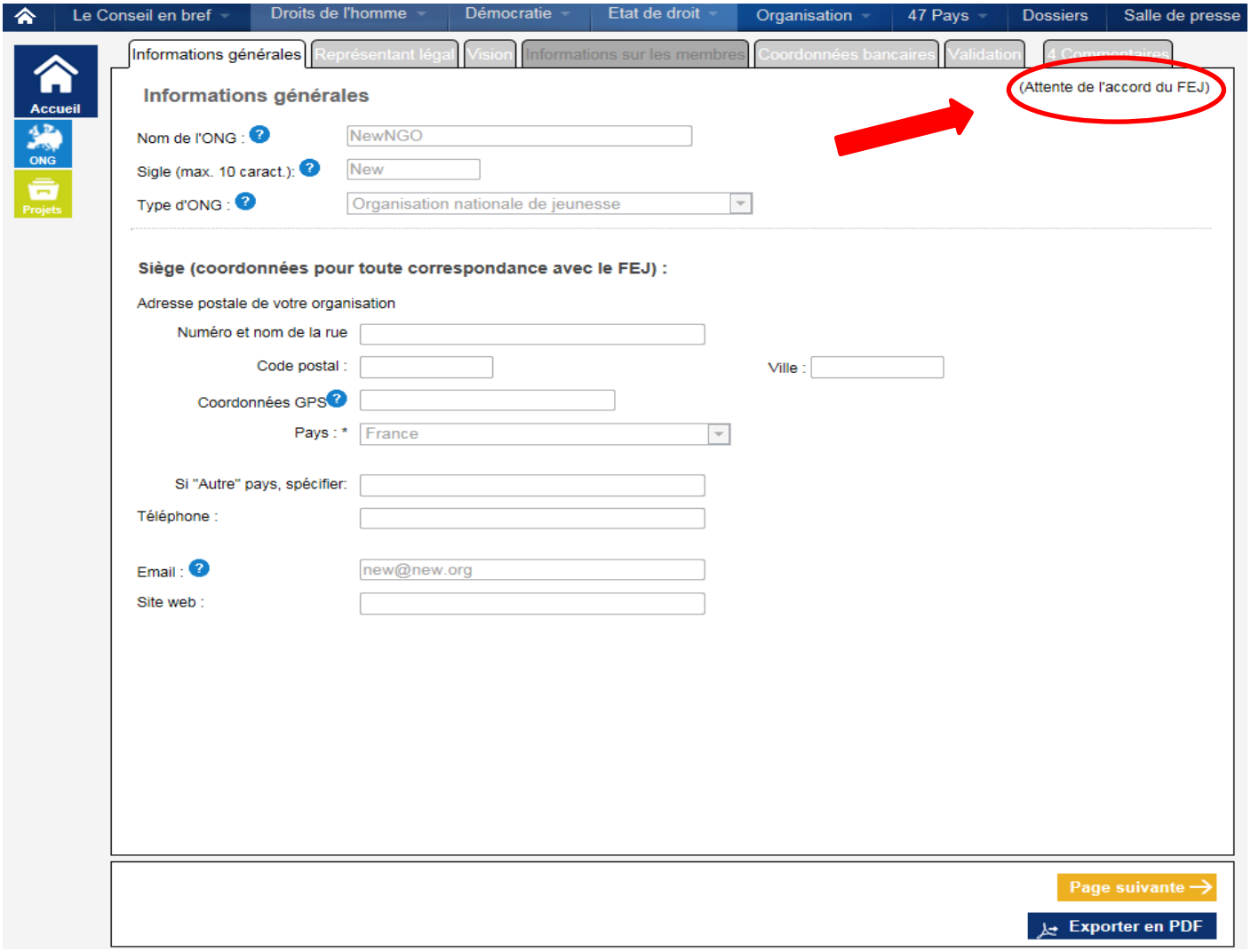

Une fois votre demande validée ou refusée par le FEJ, vous recevrez une confirmation par email. De nouveau, vous trouverez une explication dans l'onglet « Commentaire ». Dans l'attente de la validation du FEJ, vous ne pourrez pas avoir accès aux formulaires d'inscription pendant cette période.